Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS

Le Centre de conservation et d'études du département du Pas-de-Calais :
Un outil au service du Patrimoine archéologique régional

Le Ministère de la Culture et de la Communication a souhaité apporter une réponse adaptée à la question de la conservation du mobilier et de la documentation archéologiques. Le mobilier mis au jour lors des fouilles (outils en pierre taillée, céramique, objets métalliques...) nous renseigne sur la chronologie des sites et sur les modes de vie des hommes. Sa valeur scientifique est donc indissociable de son contexte de découverte. Les relevés de terrain, photos et rapports, qui constituent la documentation archéologique, doivent donc toujours accompagner le mobilier, afin de préserver le lien entre les objets et leur contexte de découverte.

La réponse retenue par le Ministère de la Culture et de la Communication se présente sous la forme de Centre de conservation et d'études (CCE). Les CCE se définissent comme des unités de traitement et de gestion. Ils sont destinés à répondre aux besoins des archéologues, chercheurs et étudiants, par une mutualisation des moyens et des compétences, en termes de conservation préventive et d'accessibilité. Ils contribuent également à la valorisation scientifique des collections, et à leur médiatisation auprès du grand public.

L'effort budgétaire conséquent du Ministère de la Culture et de la Communication, nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation, d'accessibilité et de valorisation du mobilier archéologique au niveau national, se poursuivra et s'étalera dans le temps, dans le respect de l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2017.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la DRAC - Service régional de l'archéologie a réalisé, depuis 1998, plusieurs diagnostics territoriaux des conditions de conservation des collections archéologiques. Ces études montrent que le mobilier et la documentation issus des fouilles archéologiques ont été déposés selon des pratiques hétérogènes, dans des lieux très différents et à travers tout le territoire régional (musées, locaux associatifs, bâtiments publiques …).

A la fois géographique et structurelle, cette dispersion résulte de l'existence de lieux d'accueil offrant des garanties de pérennité. Les musées, qui constituent plus de la moitié de ces lieux, ont été préférentiellement choisis en raison de la présence de collections anciennes, d'une équipe de conservation ou de l'influence d'érudits locaux. Cette situation historique n'a pas été profondément modifiée par la politique de création des « dépôts de fouille » initiée par le Ministère de la Culture dans les années 1970 et 1980. A cette époque, la région a bénéficié de quelques créations de ce type de structures, favorisées notamment par le développement des services archéologiques par les collectivités territoriales.

A cette dispersion, s'ajoute l'hétérogénéité des pratiques de dépôt et de gestion des mobiliers. En ce domaine, l'absence de normes a engendré la multiplicité des méthodologies, interdisant toute possibilité de localiser ou de rendre compte de la composition des collections, à une autre échelle que celle du lieu de

dépôt lui-même. Enfin, l'important taux de remplissage, voire la saturation des lieux de conservation est apparue tout aussi problématique.

Face à l'urgence de la situation, à laquelle s'ajoute le volume du mobilier généré par le développement des opérations d'archéologie préventive, le service régional de l'archéologie du Nord - Pas-de-Calais a élaboré un schéma régional. Proposé lors du lancement de la politique des « Centres de Conservation et d'Étude » (CCE) par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2008, il prévoit la création de deux CCE départementaux : l'un dans le Nord et l'autre dans le Pas-de-Calais. La création de ces équipements a été envisagée à l'échelon départemental en partenariat avec les collectivités territoriales, en raison de la présence et de la pérennité des services archéologiques créés par les conseils généraux ou de musée archéologique départementaux. Ce schéma ne remet pas en cause le « tissus » des dépôts existants, mais favorise au contraire leur mise en réseau. Assurer la conservation des collections et de la documentation, faciliter le travail des chercheurs, offrir un potentiel de dépôt en prévision de l'avenir, telles sont les principales missions assignées à ce réseau à travers les CCE départementaux qui en constituent la principale articulation.

La création du CCE du Pas-de-Calais résulte donc d'un important travail, mené grâce à la collaboration des équipes du centre archéologique départemental, du service régional de l'archéologie et de la sous-direction de l'archéologie au Ministère de la Culture. L'écriture du programme architectural a été réalisée dans le soucis de permettre la gestion, l'accessibilité et la pérennité des collections et de la documentation. Les besoins d'archivage, de stockage et de conservation préventive, ont été clairement identifiés au niveau du département, puis retranscrits par les équipes d'architectes œuvrant au projet.

Ce travail d'écriture a été accompagnée de la rédaction des documents engageant l'État et la collectivité dans le financement et le fonctionnement de ce nouvel équipement. Ainsi, la convention signée en 2011 par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Pierre de Bousquet de Florian, et le président du conseil général, Monsieur Dominique Dupilet, établit la collaboration étroite des équipes du Service régional de l'archéologie et du centre archéologique départemental du Pas-de-Calais pour la gestion du mobilier archéologique issu du sous-sol du département.

Aujourd'hui, la première phase du projet comprend la construction d'un bâtiment neuf d'une surface utile de 1200 m^2 avec un module de conservation de plus de 800 m^2. Il sera prochainement suivi par la réalisation d'une seconde phase permettant d'augmenter les capacités de stockage de l'équipement et d'intégrer les locaux du centre départemental d'archéologie. L'équipement permet, d'ores et déjà, de réaliser l'ensemble de la chaîne opératoire de traitement des mobiliers archéologiques (salles de réception, lavage, étude). Des équipements spécifiques ont été prévus. Ils intègrent les dernières préconisations en matière de conservation préventive : une chambre froide pour l'accueil du mobilier organique gorgé d'eau, un laboratoire de restauration et un laboratoire d'analyse. Le module de conservation des collections est composé de cinq espaces dédiés aux mobiliers inertes, aux mobiliers hors gabarit, aux métaux, aux matières organiques et aux archives de fouille.

La création de ce CCE a également suscité une réflexion approfondie à propos des modalités de gestion des mobiliers et de la documentation archéologiques. L'étude des normes adoptées dans d'autre régions a permis l'élaboration de protocoles pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation archéologique à l'issue des diagnostics et des fouilles. Progressivement déployés dans toute la région, ces protocoles sont appliqués à l'ensemble des situations rencontrées. Tout en accompagnant le travail des archéologues, ils permettront d'assurer à terme un récolement à l'échelle départementale, puis régionale.

L'ensemble des réflexions menées pour la création du centre de conservation et d'études du département du Pas-de-Calais profite donc à tous les aspects du projet régional de mise en réseau des lieux de conservation et à leur articulation avec les CCE départementaux. Il fait partie d'une structuration nouvelle, assurant la pérennité des moyens de conservation, de valorisation, d'étude et de transmission d'un patrimoine matériel particulièrement précieux, puisqu'il témoigne de la Préhistoire et de l'Histoire de toute une région.